A.S.S.G.A.

Réunion de Bureau du 13/09/2017- Compte-rendu.

Etaient présents : Annick, Camille, Jean-Pierre, Julien, Léna, Olivier, Thomas et Xavier.

Ordres du jour : Trésorerie, bilan de la rentrée, objectifs de l’année, préparation de la prochaine assemblée générale, le point sur le COSIROC et les projets sur Lardy.

1°/ Bilan financier : non disponible à ce jour, Nadia n’ayant pu être présente. IL conviendra de la contacter en vue d’une mise au point dans un délai fixé à 8 ou 10 jours au maximum. Néanmoins le Club n’est pas en situation de difficulté financière.

2°/ La rentrée :

-Les inscriptions semblent se dérouler correctement, sous réserve d’un contrôle par Thomas avant bascule des informations sur le site de la Fédération.

-Il convient de préciser aux animateurs qu’ils doivent impérativement contrôler le tampon apposé sur la main des « nouveaux » afin de s’assurer qu’ils se sont bien présentés au contrôle : à leur deuxième passage ils doivent avoir apporté leur dossier complet, faute de quoi ils sont refusés à la séance de formation.Jusqu’à leur validation en moulinette les nouveaux adhérents doivent obtenir un tampon afin de faciliter le contrôle des responsables de salles.

-Concernant les enfants : on a refusé l’inscription à plusieurs dizaines de postulant (90 ?) 30 enfants sont toujours sur liste d’attente.

Il sera précisé aux parents qu’après la première séance d’essai la présence est indispensable aux séances suivantes : en cas d’absence sans excuse et sans prévenir (ce qui n’est pas rare) à deux reprises l’enfant sera exclu. Dans ce cas la cotisation sera restituée, sauf la part « licence ».Les enfants sur liste d’attente seront alors contactés.

Dans le cas des enfants ou ados que l’on n’a pas pu inscrire, il a été suggéré qu’un parent s’inscrive et s’initie jusqu’à l’autonomie, prenant alors les séances de son enfant sous sa propre responsabilité. L’adulte pourra faire grimper son enfant occasionnellement lors des séances libres.On préviendra ces parents qu’en cas de fréquentation régulière de l’enfant celui-ci devra adhérer également, donc cotiser (par contre le baudrier lui sera prêté). L’animateur pourra éventuellement prendre en charge l’enfant, mais selon son plein gré uniquement, et sans aucune obligation. En cas de forte motivation évidente, l’enfant sera prioritaire pour son inscription l’année suivante.

Le créneau concernant les « familles » est le lundi de 17h30 à 20h.

Les séances « libres » sont accessibles à certains enfants « compétiteurs », dont la liste sera à préciser : Melvin, Paul …

La fin des inscriptions pour les « nouveaux » est fixée au 09 octobre inclus car les formations devront ensuite prendre fin (Thomas est chargé de noter cette info sur le site).On n’inscrira plus par la suite que les « confirmés » (preuve à l’appui, sur présentation de leur licence indiquant l’obtention des passeports),et ceci jusqu’à un nombre d’adhérents maximum fixé à 110 adultes, sachant que les enfants sont au nombre de 72.

-concernant les invitations : La demande est à faire auprès du Président, qui en discutera avec le responsable de salle. La première séance sera gratuite, puis la cotisation sera exigée par la suite : licence « découverte » de 6 euros, au maximum deux fois.

-Sécurité : il faut profiter de la rentrée pour rediffuser les consignes de sécurité encore parfois négligées (ex : « pieds nus sur le tapis» )

Léna se chargera d’un mail aux responsables de salles pour rappeler les principaux points de sécurité à diffuser.

Léna rédigera également une newsletter destinée aux adhérents sur le même thème, et également pour rappeler les différents créneaux. Concernant le vendredi on précisera qu’il n’y a pas de séance, sauf occasionnellement, l’info étant à rechercher sur le site, à la rubrique « évènements ».

-Les prochaines soirées à thème prévues sont pour Halloween et pour Noël. Un  «évènement » sera créé et une newsletter envoyée afin de connaître le nombre de participants et de prévoir en conséquence…

3°/ l’assemblée générale :

La date est fixée au vendredi 17 novembre. L’invitation précisera l’heure : apéritif à 19h15 et début de la séance à 19h30.

On compte sur 30 à 40 personnes. La réservation est confiée à Léna, qui se propose dans un premier temps de rechercher un lieu offrant de meilleures prestations, ou un tarif inférieur aux 20 euros demandés l’ an dernier (on exclut l’éventualité d’une location de salle avec appel à un traiteur).

Léna lancera les invitations en demandant de s’inscrire avant le 1er novembre, en précisant si l’on participe au repas ou non.

Il faudra penser au « power-point » et au projecteur. La tâche est confiée à Olivier, qui contrôlera à l’avance (!)… le bon fonctionnement du matériel.

4°/objectifs pour l’année 2017-2018.

-Les formations :

Le club n’est à priori pas concerné par le « renouvellement à cinq ans» des initiateurs, puisque Jean-Do arrête et que Géraldine prévoit d’en faire autant dans un avenir proche.

Prévoir la formation de Cécile et Laurence(SAE) et par ailleurs prévoir éventuellement des formations pour encadrement des personnes handicapées.

Formation des jurés : Pas de formation à prévoir pour les « juges de Bloc » par contre en février ou mars une session est à programmer pour les « juges de difficulté ».

Formation des initiateur SNE : voir s’il y a des candidats.

Formation d’ouvreur : à proposer à Melvin.

Voir quelles sont les formations souhaitées par Karine.

-Le COSIROC : Xavier nous fait part de son contact avec « O.N.F. 91 » et les responsables des « espaces naturels sensibles « de l’Essonne. Il en découle qu’on a une totale liberté d’action à Chamarande . Une convention avec l’ASSGA escalade serait souhaitable mais le COSIROC se décharge de toute démarche à caractère « politique ». Une manière d’affirmer notre « présence » serait de participer activement à la fête du sport : journée découverte à Chamarande en juin 2018 encadrée par l’ASSGA. (On pourrait faire en même temps notre « fête du Club ».

Outre l’intérêt de sensibiliser nos adhérents aux sites naturels, l’ASSGA y gagnerait en « poids » au plan départemental, et même régional, ce qui ne manquerait pas d’influer sur les demandes de subventions.

(On rappelle que la « convention bloc » reste très lâche, d’où l’absence de responsabilité du Club en cas d’accident lors de ces évènements).

Une autre manière de s’investir sur le site serait la participation aux « journées vertes »au cours desquelles des bénévoles font du nettoyage, équipés de gants et sacs poubelles.

-Le gymnase de Lardy : Julien nous confirme l’acquisition prochaine du gymnase par la ville de Lardy : dès le 01/01/2018.

Les projets concernant le mur :

a/ aménagement d’un espace sous les gradins (zone d’échauffement).

B /installation d’un pan inclinable du côté opposé au mur, accessible en l’absence d’autres activités dans le gymnase.

c/ réfection du mur afin de diversifier les profils.

Ces projets seront argumentés par la nécessité de s’adapter en vue d’accueillir des compétitions régionales.

Fin de la réunion à 22 heures.